

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 5
Nbre de représenté(s) : 2
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 3*

*Date de convocation : 31/01/2019
Date d'affichage : 08/02/2019*

Compte-rendu du	05 février 2019
------------------------	------------------------

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 janvier 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le cinq février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - Mme CHAVERON Colette
M. GAUDRILLER Patrick - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. SALOME Marc (Pouvoir à M. Jacky WALLET) - M. PERRIN
Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etaient excusé(s)/absent(s) : M. CARON Yves - M. BOILEAU Florent - Mme CADET Vinciane
Mme CHAVERON Colette est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les pouvoirs reçus.

Il soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour à cette 2^{ème} convocation :

- Intégration de la commune de Cayeux-en-Santerre au SISCO du RPI de la Luce
- Fixation du tarif pour manquement à l'exécution des arrêtés municipaux

Le quorum n'étant pas atteint, ces deux points sont ajournés.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2018	25 %
21	143 066 €	35 766,50 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissements votés
21	Panneaux de signalisation routière	2152	586,91 €
	Equipement Salle des Fêtes - Réfrigérateurs	2188	1 502,40 €
TOTAL Chapitre 21			2 089,31 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2018.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

2. Participation du Club de football « AS Domart » aux frais d'électricité et de chauffage du stade de football

Monsieur Jacky WALLET, adjoint au maire, propose d'aider comme chaque année le club de football avec une participation de la commune à hauteur de 50 % pour les frais d'électricité et de chauffage au stade de football occasionnés sur l'année 2018.

La commune n'ayant pas reçu la totalité des factures sur l'exercice 2018, il est proposé d'appliquer la même participation que l'année dernière, à savoir 658,70 € pour la municipalité et le solde restant à la charge du Club dont les mensualités seront échelonnées sur 11 mois, soit 59,88 € à partir du mois de février 2019.

Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2019.

A l'unanimité, les conseillers acceptent que la commune participe aux frais à hauteur de 50 % au même titre que le tarif appliqué l'année dernière et qu'à réception de toutes les factures de l'exercice 2018, le tarif sera réajusté dans le cas d'une baisse de la consommation.

3. Embellissement des postes de transformation

Monsieur Jacky WALLET, adjoint au Maire explique que la FDE 80 et la SICAE se sont engagées ensemble dans une action à une meilleure intégration des postes de transformation dans leur environnement. Ce programme vise à financer des opérations d'embellissement des postes de transformation par la réalisation d'une fresque. La FDE 80 propose de constituer un dossier si ce projet d'embellissement des postes de transformation est approuvé par le Conseil Municipal, sachant que le coût est pris en charge conjointement par la FDE80 et la SICAE. Ne resterait à charge de la collectivité le nettoyage des postes. La commune devra faire une avance de trésorerie et le remboursement intégral sera effectué par la FDE80.

Il faudra déterminer les postes de transformation à enjoliver, le décor souhaité et définir le coût de la prestation des artistes peintres qui seront retenus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de à l'unanimité :

- D'approuver ce projet d'embellissement des postes de transformation
- De s'engager à voter les crédits nécessaires

4. Biens vacants et sans maître : parcelles cadastrées Z11 et ZP 3 - incorporation dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 18 décembre 2018 Monsieur le Préfet a porté à notre connaissance la liste des biens forestiers présumés sans maître. Un arrêté de notification de présomption de biens vacants et sans maître nous a été également transmis.

Il est précisé qu'à compter de sa réception, et dans un délai de 6 mois, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, incorporer le ou les biens dans le domaine communal et de constater cette incorporation par un arrêté municipal. A défaut de délibération prise dans ce délai, la propriété est attribuée à l'État.

Les parcelles forestières suivantes sont considérées comme des biens vacants et sans maître sur la commune de Domart-sur-la-Luce: Section ZA Parcelle 11 et Section ZP Parcelle 3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'incorporer les parcelles forestières mentionnées ci-dessous, dans le domaine communal : Section ZA Parcelle 11 et Section ZP Parcelle 3
- Autorise Monsieur le Maire, à prendre l'arrêté municipal constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles forestières

5. Atelier communal : approbation du projet d'aménagement

Monsieur Jacky WALLET, Adjoint au Maire indique qu'il est nécessaire de réhabiliter l'atelier communal, situé rue de Berteaucourt par le remplacement des portes (porte de garage et porte de service). Les travaux ont été estimés à la somme de 5 697,92 € HT / 6 837,50 € TTC (estimation de la société Labelbaie à Villers-Bretonneux).

Dans la continuité des travaux, Monsieur Jacky WALLET propose la réfection de la toiture par la pose de plaques d'éclairage ondulées. Ces travaux sont estimés à 433,82 € HT / 520,59 € TTC. (estimation de la société FD Couverture à Domart-sur-la-Luce).

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de changer les portes de l'atelier municipal
- Approuve le projet de réfection du toit du bâtiment
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- Décide que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019 en section d'investissement.

6. Mise aux normes PMR Salle des Fêtes - remplacement portes d'entrée

Monsieur Jacky WALLET, Adjoint au Maire rappelle aux membres présents l'engagement de la commune du programme Ad'ap.

Le projet étudié porte sur le remplacement des portes d'entrée de la salle des fêtes pour la mise en conformité PMR.

Les travaux ont été estimés à la somme de 8 275,17 € HT / 9 930,20 € TTC. (estimation Labelbaie à Villers-Bretonneux).

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de changer les portes d'entrée de la salle des fêtes
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- Décide que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019 en section d'investissement.

7. Aménagement et équipement du local d'archives

Monsieur Jacky WALLET, Adjoint au Maire fait part au Conseil Municipal qu'il devient indispensable de réaménager le local d'archives.

Il propose d'équiper le local de rayonnages et ainsi pouvoir commencer le rangement et le classement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'inscription du projet au budget primitif 2019
- Sollicite l'aide de l'Etat pour le financement du projet à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Habilité le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

8. Pose d'un store à la porte d'entrée de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir acheter un store pour l'installer à la porte d'entrée de l'Agence Postale Communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la pose d'un store à la porte d'entrée de l'Agence Postale Communale
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Questions diverses

- Organisation fête locale week-end du 25-26 mai 2019
- Entrée de la mairie à définir pour voter aux élections européennes le 26 mai 2019.
Un fléchage sera installé en cas de changement d'entrée au lieu de vote
- Les devis des réfrigérateurs de la salle des fêtes seront signés courant de semaine
- Projet : toiture salle des fêtes à refaire (attente devis)
- Tranchée creusée par l'employé communal pour passer les câbles internet et ainsi avoir une sauvegarde sécurisée extérieure à la mairie
- Terrain de tennis : terrain et grillage remis en état
- Points sur les travaux effectués par l'employé communal (*tables sur la Place poncées et revernies, grille du cimetière, rénovation des bancs...*)

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.